

L'Assemblée nationale a rejeté jeudi soir une proposition de loi du Nouveau Centre visant à lutter contre les déserts médicaux, le gouvernement et l'UMP s'étant opposés aux mesures contenues, jugées coercitives.

Le 18 janvier dernier, en commission des Affaires sociales, les 12 articles du texte initial avaient été supprimés dont :

-12 mois de stage obligatoire dans une maison de santé ou un hôpital en zone déficitaire pour les étudiants en troisième année d'internat,

-3 ans d'exercice obligatoire en zone déficitaire pour tout médecin après sa formation, ou encore,

—encadrement de l'installation des médecins par l'institution d'une densité maximale de praticiens pour 100 000 habitants.

Trois autres articles avaient été adoptés en lieu et place :

-renforcement du cumul emploi-retraite pour les généralistes par réduction de cotisations sociales en zones sous-dotées,

-garantie d'anonymat pour la prescription et la délivrance de méthodes contraceptives aux mineures, et enfin

-développement de la télémédecine.